

L'ÉTOILE DU NORD

Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie.

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50ct
Six mois.....25c

L'abonnement est strictement payable d'avance.

5ième ANNÉE

Journal Hebdomadaire, Paraissant le Jeudi.

ALBERT GERVAIS, Propriétaire et Administrateur.

BUREAU ET ATELIER: RUE MANSEAU.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

JOLIETTE, JEUDI, 6 DÉCEMBRE 1888

ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10c
Insertions subséquentes.....5

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions
avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut
donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration
de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

No 18

No. 23

LES

DRAMES DE LA VIE ET DE LA MORT

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE II.

—Mais comment faire, le temps
me manque ?

Je songeai alors à remplacer ma
robe de satin blanc par une autre
de couleur noire, je choisis pour
couffure une large fleur de cactus
aux reflets écaillés et je regagnai
ma maison, le cœur plein de pres-
sentiments. J'y retrouvai mon mari;
lui aussi me parut triste, sou-
cieux et malgré ses efforts pour me
cacher ses préoccupations, je com-
pris qu'il avait recueilli de graves
nouvelles.

La nuit vint, je serai mon fils
dans mes bras et nous partimes
pour Palermas; la route était des-
serte, sombre, plus de milices l'é-
clairant à la lueur de leurs torches,
plus de curieux vous saluant de vo-
tre nom, plus riches toilettes, de
brillants uniformes, mais des grou-
pes silencieux, des hommes au vi-
sage sinistre, des gauchos ivres de
cana.

Nous arrivâmes. Les salons étaient
ouverts, la foule y circulait pressée,
bruyante, nous regardant passer avec
un sourire arrogant; moi, à demi
mort de peur, don José irrité, ner-
veux, mais la tête haute au milieu
d'inconnus, cachant sous le poncho
de leur basse origine; pas un habit
noir, mais des uniformes chanar-
res de broderies.

Les femmes, vêtues de robes de
toutes formes parcourant la gamme
du rouge, circulaient seules, échan-
geant à haute voix ces propos gros-
siers qui plaisaient tant au maître.
Dans ce monde, pas une figure de
connaissance. Je traîs doucement
mon mari par le bras pour l'entraî-
ner dehors, quand le mulâtre Eu-
sebio, l'âme damnée de Rosas, le
conseiller, l'exécuteur de ses crimes
les plus atroces, traversant les rangs
pressés, accourut vers nous avec sa
démarche de serpent.

—Dona Carmen! ah, venez donc
que je vous sorte de ce *medio pelo*,
dit-il en appuyant sur cet atroce jeu
de mots; sorte d'esprit dont ce
bouillon avait le monopole. Le gou-
verneur vous cherche.

Et se faisant un passage dans la
cohue qui se formait sur nos pas, il
nous conduisit dans un petit salon
où Rosas, pres de sa fille, causait
avec les consuls étrangers.
Le dictateur nous aperçut; je vis
ce regard doux, un peu aiguisé,
comme celui du tigre repu de sang,
nous embrasser tous les deux et se
lever sous ses longs cils.

Il était impassible, dans le de-
brame d'un costume de gaucho, j'ap-
puyai un bras de sa fille.

—Ah! fit-il sans se déranger,
pendant que Manuelita m'embras-
sait avec effusion, dona Carmen
n'est donc pas partie pour grossir le
nombre des sauvages unitaires, je
lui sais gre d'avoir egayé son costu-
me de veuve par une fleur aux cou-
leurs nationales.

Sans voix à ce mot de veuve, je
ressentis dans mon cœur comme un
glas lugubre, pourtant il avait été
prononcé le sourire aux lèvres.

—Pour vous, continua Rosas, s'a-
dressant à mon mari, je suis étonné
que vous osiez vous présenter ici
avec le signe des révoités sur la fi-
gure.

Et sa main se porta avec l'inten-
tion de l'insulte, sur la barbe de
don José.

—Si vous n'étiez le parent de Rosas,
mes gauchos avec leur couteau
auraient vite fait de tailler en plei-
ne chair cette lettre de ralliement
des ennemis de la patrie.

Il fallait à Rosas l'intention bien
arrêtée de provoquer un éclat, ou
de désigner mon mari comme un
traître pour signaler ainsi l'infraction
faite à ses ordres dans la cou-
pe d'une barbe rappelant l'u du
mot unitaire.

Don José frémissait de colère, de
honte, je vis le moment où son bras
allait relever l'insulte; je fermai les
yeux..... Mon mari se maîtrisa en
me sentant défaillir et ne répondit
rien au tyran, se contentant de le
regarder bien en face, alors que ce-
lui-ci baissait comme de coutume
ses yeux vers la terre.

En ce moment une fanfare sau-
vage, celle des milices des Pampas
prétuda par les premières mesures
d'une danse nationale et populaire
que les sambos et les gens du pays
dansent aux portes des pulperias, et
qui n'avait pas encore franchi celle
des salons. Nous allions nous reti-
rer, lorsque Rosas avisant un car-
nicero, gros boucher à la face déjà
rougie par des libations prolongées,
le prit familièrement par le bras et
savança vers moi.

—Vous me ferez le plaisir, Car-
men, d'ouvrir le bal avec mon bon
ami Orvielo.

Le carnicero, tout fier de cette
distinction, sans attendre mon con-
sentement, avait déjà pris ma main,
quand don José, pâle, les traits con-
tractés, nous separa brusquement.

—Je ne le permets pas, dit-il.
Et sa voix tremblait de colère en
présence de Rosas confondu d'une
semblable audace.

—Je le veux! reprit le tyran.
—Vous me tuerez plutôt!

Et mon mari se plaça devant moi
comme pour me faire un rempart
de son corps.

Déjà le bruit de cette altercation
avait dépassé les groupes qui nous
entouraient, Rosas comprit quelle
atteinte cela pourrait porter à son
prestige; un homme assez digne
pour lui résister en face!... aussi se
penchant vers moi:

—C'est avec votre parent, avec le
gouverneur Rosas que vous ouvrirez
le bal, Carmen, votre mari cette fois
ne trouvera pas votre cavalier indigne
de sa noblesse.

Et le bourreau m'entraîna au
bruit de la sauvage musique.
J'étais folle, tout paraissant tour-
billonner autour de moi, la raison
s'échappait à ce point que je me
croyais entre les griffes d'un tigre
qui me labourait le cœur.

Combien dura ce supplice, je ne
saurais le dire. Lorsque je pus me
rendre compte de ce qui s'était pas-
sé, je me trouvai assise près de Ma-
nuelita, qui m'embrassait tendre-
ment, en murmurant à mon oreille:

—Fars, Carmen, mon père est ir-
rité, surtout ne rentre pas chez toi.

—Chez moi! pensai-je aussitôt,
mais mon fils y est seul, la rage de
Rosas peut s'exercer sur cet immo-
cel, ses séides peuvent tuer mon
fils!

A cette idée je sors, je m'enfuis

épouvantée; mon mari me suit et
cherche en vain notre voiture; cha-
que minute qui s'écoule, c'est peut-
être la vie de notre enfant! Sans
rien écouter, éperdue, affolée de
terreur, j'oublie et ma toilette de
bal et les bouliers déjà détremés
dans le sol humide, je prends le
bras de don José et je l'entraîne
à travers le parc dont je connais
les détours, vers une issue qui don-
ne sur la route de Buenos-Ayres, et
là, j'entreprends avec lui une cou-
rse insensée.

Quelle force Dieu donne à la
femme quand elle est mère! je ne
m'aperçois ni de la longueur du
chemin, ni des cailloux qui déchir-
ent mes pieds nus; haletante, sans
vouloir me reposer, n'ayant qu'un
mot sur les lèvres:

—Mon fils! mon fils!

Enfin nous touchons à la ville,
tout y est calme, je pense avoir pré-
venu le monstre dans ses ordres cri-
minels quand, à l'entre de notre
rue, j'aperçois des lueurs sinistres;
c'est un incendie allumé par les
mains de la Has Horca; je vois
passer près de nous des sectaires de
ce club d'assassins, ils portent tous
le masque noir, la tête de mort bro-
dée sur leur manteau sombre.

Personne ne bouge, la rue est si-
lencieuse, aucun secours n'est por-
té aux malheureux que Rosas a li-
vrés aux flammes; nous avançons
toujours, mais quelle est ma ter-
reur! je reconnais ma propre mai-
son au milieu des flammes, la grille
en est fermée, je m'y attache, je m'y
cramponne; avec mon mari nous
la secouons en vain, craint au se-
cours, appelant à notre aide. Tout à
coup se détachent de l'ombre deux
miserables le poignard à la main,
ils se précipitent sur don José, je
vois le fer briller, le frapper et j'en-
tends son cri de détresse: je veux
voler à son secours, impossible! prisonnière moi-même sous un voi-
le épais, je me sens emportée à dos
d'homme dans une direction incon-
nue.

Mes forces sont à bout, je me sens
mourir... Hélas! il n'en est rien, en
revenant à moi je me vois en plein
fleuve, sur une barque argentine
qui me conduit loin de Buenos-
Ayres. Manuelita, la chère âme,
avait aussi ses intelligences parmi
les démons vendus à son père, c'est
elle qui avait donné l'ordre de m'é-
pargner et de me déposer à l'abri
des vengeances de Rosas.

J'abordai à Montevideo, où de-
puis je vis dans les regrets et dans
les larmes; mes biens ont été con-
quis, mon mari n'existe plus,
mais mon fils vit encore, je veux le
revoir au prix de mille morts! si je
n'agissais, je deviendrais folle entre
cette tombe et ce berceau.

Ici la malheureuse femme s'arrê-
ta épuisée par l'émotion, par les
souvenirs poignants qui lui reve-
naient en foule, à mesure qu'elle se
rapprochait du théâtre de ses mal-
heurs.

CHAPITRE III.

La brise devint contraire et ce fut
le lendemain soir seulement que les
dômes des couvents de Buenos-
Ayres se détachèrent sur l'horizon
du couchant. A la nuit l'*Helvetia*
mouillait en grande rade et un ca-
not de la police accostait son bord;
un officier, un fanal à la main, ap-
pelant les passagers par leur nom,
les faisait descendre devant lui dans
le canot destiné à les conduire à
terre.

—Monsieur et madame Maussinz?
dit-il.

—Présent, répondit Robert, et
pressant le bras de Carmen il s'em-
barqua avec elle.

Les rives du fleuve sont tellement
plates que les embarcations restent
à deux cents mètres de terre, faute
d'eau pour aborder. Ce sont des
charrettes traînées par des bœufs
qui font le service du débarque-
ment.

A la douane, nouvelles formalités,
mêmes renseignements que
ceux donnés à la police; seulement
les agents remirent à Robert, pour
lui et sa femme, un permis de sé-
jour qu'ils devront présenter au
bout d'un mois.

—Où logez vous? demanda le ca-
pitaine des douanes pour inscrire
dans formalité.

Robert, fort embarrassé, ne savait
que répondre.

—Calle de la Reconquista, lui
souffla dona Carmen.

Ce fut après avoir donné cette
adresse que les soldats le laissèrent
passer et que la malheureuse fem-
me à son bras, il avança sur le môle,
reste d'une construction que les
courants ont depuis longtemps em-
portée à demi, puis gagnant à grands
pas l'ombre des arbres de l'Alameda
promenade qui suit le bord de la ri-
vière, ils s'arrêtèrent en un point
obscur, où la curiosité des passants
ne pouvait plus être excitée.

(A continuer.)

Grande Chance pour les Cultivateurs!

Nous conseillons fortement aux cultiva-
teurs de faire usage de la célèbre Charrue de

M. Sévère Chaussé,

Fabricant de Charrues, Etc.,

L'Épiphanie, P. Q.

Cette charrue est certainement celle qui
devrait être en usage partout. Tous ceux qui
s'en servent en sont très satisfaits, elle est lé-
gère, fait l'ouvrage à perfection, a l'oreille
trempée plus solidement que toute autre et se
vend garantie sous tous rapports.

Essayez-la avant de vous en procurer ail-
leurs et vous aurez pleine et entière satisfac-
tion. Le prix est de \$12.00.
Vente à conditions faciles.

Adressez-vous à

M. SEVÈRE CHAUSSE,

L'Épiphanie, P. Q.

No 9, 4 Oct. 1888—6m

Avis Important!

M. Ald. Charland,

Huissier de la Cour Supérieure

—ET—

Agent collecteur résidant à Joliette.

M. Charland, tout en exécutant sa commis-
sion comme huissier de ce district, s'occupera
attentivement, de toute collection que le pu-
blic en général et les marchands de la ville
en particulier voudront bien lui confier. Les
membres du Barreau, trouveront en ce mon-
sieur, un serviteur zélé et entendu dans l'ex-
ercice de sa charge. La commission, chargée
pour la collection sera modérée dans le prix.

Monsieur Charland ayant fait un cours
classique, parle facilement et correctement les
deux langues française et anglaise, facilitant
par là les personnes qui font affaires avec
les anglais de ce district, voudront lui donner
leur encouragement.

Le Bureau de M. Charland se tiendra ou-
vert de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. au bureau de
Mr J. M. Tellier avocat de cette ville, au
coin des rues Notre-Dame et place du mar-
ché, Block Fisk, ou à sa maison privée, sur la
rue St. Viateur;

NOUVEAUTES

—POUR—

L'AUTOMNE ET L'HIVER.

Un assortiment considérable de mar-
chandises nouvelles chez

Camille Labrèche,

Consistant en draps à robes de tou-
tes les couleurs, patrons de robes
en plads \$10 à \$18. Soie noire et
en couleur. Satin merveilleux. Ca-
chemire noir de 12cts jusqu'à \$1.25
la verge. Mérinos français dans tous
les prix. Mérinos à soutanes assor-
lis. Etoffes à manteaux, jusqu'à \$6
ta verge. Tweeds, Serges, Draps à
surtout dans toutes les couleurs
nouvelles.

Un assortiment extraordinaire
pour le deuil. Un grand choix de
collets, poignets, cols pour les jeu-
nes gens. Les couvertes ont été
achetées par ballot à des conditions
extraordinaires. Couvrepieds blancs
et en couleur en grande quantité.

Un lot de corps et catégories dé-
fiant toute compétition. Tapis pour
plancher de salons de 35 à 75 cts la
verge. Le plus grand assortiment
de hardes faites que l'on puisse voir.

Il ne faut pas oublier les pellete-
ries pour le grand choix dans diffé-
rentes modes pour Dames et Mes-
sieurs: Au-delà de 500 peaux de
moutons de Perse assorties dans les
prix suivants: \$2,50, \$3, \$3,50, \$4,
\$4,50, \$5, \$5,50, \$6, \$6,50. Imita-
tion Seal Skin jusqu'à \$15 la verge.
Ainsi venez voir le plus grand
assortiment.

Ainsi peut-il être en droit de dire:
"Je peux et veux vendre à bon mar-
ché et promette de plus, un escompte
sur tout achat fait argent comptant."
Les Messieurs du Clergé trou-
veront chez lui des Mérinos à souta-
nes à prix tels qu'on ne pourra acheter
plus facilement dans les maisons
de gros.

Une visite est respectueusement
solicitée.

Camille Labrèche

Olaus Thérien, M. P.

AVOCAT | ADVOCATE,

Ste-Julienne,

Comté de Montcalm, P. Q.

CANADA, Province de Québec,
district de Joliette, Cour de Cir-
cuit, No. 2261, François Xavier
Lauberte, bourgeois, de la ville et
du district de Joliette, demandeur,
contre Edward S. Libby, commer-
çant, ci devant du même lieu et ac-
tuellement absent de la Province de
Québec, défendeur. Il est ordonné
au défendeur de comparaitre dans
les deux mois.

Ville de Joliette, le 22 Novembre,
1888.

DESROCHERS & DESILETS,

G. C. C.

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il a
transporté son bureau dans le bu-
reau de MM Dugas & Marsolais,
avocats, de Joliette, et que l'on
pourra s'adresser à M. Marsolais,
son adjoint, pour toutes affaires
concernant le Revenu de la Provin-
ce, pour ce District.

Joliette, 28 Novembre 1888.

M. CRÉPEAU,

Perc. Rev. Proq.

L'ETOILE DU NORD

Administré et publié par ALBERT GERVAIS. ADMINISTRATION ET REDACTION Rue Mansseau, Joliette, P. Q. ABONNEMENT Pour une année... 50cts 6 mois... 25cts Strictement payable d'avance.

L'ETOILE DU NORD

JOLIETTE, JEUDI, 6 DECEMBRE 1888 Depuis dix ans au Parlement de Québec.

Depuis 10 ans la Législature électorale de Québec s'est transformée presque complètement; elle a été renouvelée en entier moins 13 de ses membres. Ces survivants de la scène parlementaire qui siégeaient au commencement de 1879 et siégeront en 1889 sont du côté ministériel:

MM. Marchand, Turcotte, Gagnon, Shebyn, McShane, Rinfret, Cameron, — 7; Du côté de l'opposition: MM. Taillon, Flynn, Lynch, Robertson, Picard, Deschênes, (Témiscouata), — 6;

Des 52 absents plusieurs sont morts, les uns, en possession de leur mandat, les autres rentrés plus ou moins volontairement dans la vie privée; citons entr'autres MM. O. Pelletier, N. Blais, O. Gauthier, E. Laberge, W. E. Price, A. Charlebois, H. A. Nelson, Dr Lafontaine, P. Bachand, W. Duckett, H. Lovell. Nous en retrouvons 7 autres, sur une autre scène, pleins de vie et d'honneur, les 7 juges suivants:

Honorables Juges Church, Mathieu, Loranger, Wurtele, Irvine, Chauveau, Champagne. Le Juge Church est à la Cour d'Appel; les Juges Mathieu, Loranger et Wurtele sont sur le banc de la Cour Supérieure; le Juge Irvine à la Cour de vice-amirauté; le Juge Chauveau préside la Cour de Police à Québec, et M. Champagne siège en Cour des Magistrats à Montréal.

Nous n'en trouvons aucun au ban de l'opinion publique. Au commencement de l'année 1879, l'Hon. Premier Mercier n'était pas député; l'Hon. Taillon représentait alors Montréal-Est, au jourd'hui il représente le Comté de Montcalm. Il était en 1879 dans les rangs de l'opposition, il s'y retrouve aujourd'hui.

En 1879, l'Honorable Joly était au pouvoir, mais en Octobre de la même année, il dut résigner, par suite de la défection de quelques-uns de ses amis, entr'autres, les Honorables Flynn et Chauveau, et de MM. Pâquet, Fortin et Racicot.

Après l'administration Joly, la Province eut les gouvernements Chapleau, Mousseau, Ross, Taillon et Mercier; ce dernier depuis février 1887.

Le District de Joliette a eu l'honneur d'être administré judiciairement par plusieurs Juges: Les Honorables Juges Bruneau, Bailegley, Laberge, Loranger, Olivier, Mathieu, Cimon, Taschereau et Globenski. A part des Juges Mathieu, Cimon et Taschereau, les autres sont tous allés comparaître devant le Juge Suprême.

Nessus. Ou demande un Juge résidant. Maintenant qu'il va s'agir de remplir la vacance créée sur le Banc Judiciaire par la mort de l'Honorable Juge Globenski, il est temps plus que jamais de voir à ce que la loi soit observée à notre égard et à ce que Joliette ait son Juge résidant.

Dire que l'administration de la justice souffre beaucoup du fait qu'il ne réside pas de Juge dans un District comme celui de Joliette est chose inutile, car quiconque est un tant soit peu familier avec la procédure devant nos tribunaux peut s'en rendre compte par lui-même.

La pratique de la profession d'avocat devient très difficile si le Juge n'est pas là à son poste, au poste que la loi lui assigne pour répondre au besoin journalier de l'avocat. Tous les jours, oserons-nous dire, l'avocat a besoin, dans l'intérêt de son client de s'adresser au Juge. Tantôt c'est pour faire autoriser une femme sous puissance de mari à ester en justice, tantôt c'est pour demander la permission de procéder in forma pauperis, souvent c'est pour faire reviser la taxation d'un mémoire de frais dans une cause où l'exécution est sur le point d'être faite, souvent c'est pour obtenir un bref de prérogative ou un writ d'habeas corpus, très souvent c'est pour procéder sommairement sur une poursuite entre locateur et locataire, ou généralement en vertu de l'acte de la dernière session relatif aux procédures sommaires. En un mot nous n'en finirions pas s'il fallait énumérer tous les cas dans lesquels il faut recourir au Juge en dehors du terme.

Eh bien depuis quelques années chaque fois que le barreau de ce District a eu besoin de son Juge en dehors du terme il lui a fallu soit se rendre à Montréal pour en venir un de par la ville, soit communiquer par la poste en en subissant tous les retards, soit se donner le trouble de faire venir ici, ou de jour ou de nuit des Juges de Montréal ou d'ailleurs. Et combien de fois plutôt que d'adopter l'un de ces trois procédés plus ou moins avantageux l'avocat a conseillé à son client dans des cas urgents de sacrifier son droit ou de subir un retard qui lui était préjudiciable. C'est pénible de le dire, mais c'est ainsi. La justice dans le District de Joliette n'a été administrée depuis quelques années que par des Juges au passage. C'est passé en proverbe qu'il y a toujours des Juges à Berlin; malheureusement la sagesse des nations n'en dira pas autant de Joliette.

Et si nous en venions à parler des termes réguliers de nos Cours, à peu de chose près, il nous faudrait en dire autant. La loi nous accorde, ici, tous les deux mois dix jours de terme pour la Cour Supérieure et également tous les deux mois six jours de terme pour la Cour de Circuit. En Cour de Circuit généralement le rôle est peu chargé et peu de jours suffisent pour le vider. Mais c'est autre chose en Cour Supérieure. Là il y a des causes en grande quantité, et les dix jours de terme ne seraient pas de trop. Or depuis une couple d'années nous n'avons jamais eu autre chose que des termes tronqués. Et tout cela remarquons bien pour la simple raison qu'il n'y avait pas à Joliette de Juge résidant. Comment cela? — Voici comment. Pour un Juge qui réside à Montréal, l'atmosphère de Joliette ne va pas. Il faut le respirer le moins longtemps possible. Alors le dix du mois, date de l'ouverture du terme Son Honneur n'arrive qu'à deux heures de l'après-midi, c'est de règle. Vient le samedi, ce jour là étant le jour du sabbat, monsieur le Juge ne siège pas, car s'il passait la journée en Cour il n'aurait pas de train, le soir, pour Montréal et se trouverait condamné à sanctifier le dimanche à Joliette. Pour éviter ce contre temps il faut donc ajourner la Cour dès le vendredi après-midi pour jusqu'au lundi à deux heures P. M. Mais le lundi se trouve peut-être le dernier ou l'avant dernier jour du terme. Ça ne vaut pas la peine de faire le voyage de Montréal à Joliette, pour une demi-journée pas même pour un jour et demi. Alors le vendredi il vaut mieux ajourner tout de suite jusqu'au prochain terme. Mais il y a encore plusieurs causes sur le rôle, et des témoins sont déjà assignés. Qu'importe! Est-ce qu'il convient de déranger Son Honneur pour si peu. Insister pour que le terme suive son cours quand même est chose possible sans doute, mais dangereuse. La chronique du

Palais rapporte qu'un jeune avocat se repent un jour, d'avoir insisté et fait dépenser à son Juge dix piastres pour un voyage du lundi.

Et puis le calendrier ne nous amène pas toujours le dix du mois au commencement d'une semaine. Il arrive parfois qu'en suivant la règle, le terme devrait s'ouvrir un vendredi ou même un samedi. Dans ce cas, à quoi bon se transporter à Joliette pour la demi-journée du vendredi? Il y a bien le samedi; mais le samedi c'est entendu on ne siège pas. Alors soyons de bon compte. Entre amis on ne compte pas vous pourrez assigner vos témoins que pour le lundi à deux heures P. M.

Pour citer un exemple entre plusieurs, le terme de la Cour Supérieure en Novembre dernier n'a duré que trois jours francs. Le dix était un samedi. La Cour ne s'ouvrit donc que le douze à deux heures P. M. Elle siégea également le mardi et le mercredi avant-midi. Cela donnait déjà deux jours francs. Il avait plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire du jeudi un jour d'action de grâce. C'était donc fête légale et il ne pouvait être question de siéger ni même de chômer dans Joliette. Son Honneur ne revint de Montréal que le vendredi à deux heures P. M. Par exception la Cour siégea samedi, dix-sept Novembre dans l'avant-midi. Retour du Juge à Montréal. Le lundi dix-neuf Novembre étant le dernier jour du terme il ne pouvait pas y avoir de Cour, c'eût été contraire aux usages.

Alors en comptant bien nous n'avons eu que trois jours de terme au lieu de dix. Et tout cela lorsque le rôle contenait vingt inscriptions pour enquête et mérite en Cour Supérieure seulement.

Est-ce étonnant après cela que les plaideurs se plaignent des lenteurs de la justice et que les avocats injustement accusés par leurs clients pour des retards qui ne dépendent pas d'eux se récrient hautement pour obtenir un juge résidant afin d'avoir une meilleure administration de la justice?

Non cet état de chose ne peut pas raisonnablement continuer à durer. Il faut y mettre un terme. Nous espérons que l'exposé de nos griefs sera entendu de ceux qui ont mission de voir à ce que les intérêts de toutes les classes de citoyens et de toutes les localités soient protégés. Nous n'avons pas écrit les remarques qui précèdent, en vue de faire un mauvais dossier à telle ou telle personnalité parmi le banc. Non, l'occasion serait mal choisie pour cela, et en face de la tombe qui vient de se refermer sur le Juge regretté qui administra la justice de puis un an dans ce district nous n'avons nullement l'intention de faire des incriminations ni même des reproches. Nous n'entendons pas non plus chercher noise au prédecesseur du Juge défunt, l'Hon. Juge Taschereau. Sa science légale, ses lumières comme jurisconsulte ainsi que sa courtoisie dont il donnait preuve ici, faisaient pour ainsi dire oublier au barreau et aux justiciables de Joliette qu'il ne résidait pas toujours au milieu d'eux, et il a laissé ici trop de bons souvenirs pour que nous songions à lui tenir compte aujourd'hui de ses absences dont nous ne nous sommes pas plaint publiquement dans le temps. Si nous parlons du passé c'est simplement pour mieux préciser ce que nous voulons pour l'avenir et pour signaler avec plus d'évidence les abus auxquels nous ne voulons plus être exposés.

Le moyen de faire disparaître tous ces abus, de hâter et faciliter l'administration de la justice, c'est de nommer pour Joliette un Juge qui devra y résider, non pas seulement durant les termes mais toujours. Si nous obtenons cela — et ce ne sera pas inouï puisque les Hon. Juges Olivier et Cimon résidaient bien à Joliette — les justiciables auront moins à se plaindre des lenteurs judiciaires et la Justice sera moins tardive à se faire jour. Quand il ne restera plus qu'à aiguillonner l'avocat pour le presser de finir ses causes au plus vite nous sommes d'avis que l'intérêt qu'il a d'obtenir jugement à bref délai pour toucher ses déboursés et ses honoraires lui fera toujours hâter ses procédés et

employer sans relâche le terme de Cour que la loi lui accorde.

C'est maintenant surtout que nous sentirons le besoin d'avoir constamment un Juge présent à Joliette puisque l'acte de la dernière session crée un nombre considérable de nouvelles causes sommaires dans lesquelles il sera permis de procéder en dehors du terme. Toutes ces raisons sont plus que suffisantes, pour démontrer la justice de notre cause, nous comptons que notre demande qui n'est d'ailleurs que l'écho de la voix des justiciables de ce District sera accueillie favorablement et exaucée.

Mort de l'Hon. Juge Globenski

Lundi, la nouvelle inattendue de la mort de l'Honorable Juge Globenski, a causé un émoi douloureux parmi les membres de la magistrature et du barreau de Joliette.

Il est décédé lundi soir à sa résidence, rue St-Hubert, Montréal. Il était âgé de 49 ans et n'était élevé à la magistrature que depuis le 30 novembre 1887. Il a succombé aux suites d'une plaie diabétique au pied dont il souffrait depuis assez longtemps.

Depuis plusieurs années, il est vrai, la santé de l'Honorable Juge était loin d'être bonne, mais ni ses intimes, ni même les membres de sa famille ne prevoient un dévouement aussi soudain et la nouvelle de cette mort inattendue sera reçue par tout le pays avec un égal sentiment de regret et de surprise.

Cette mort prématurée causera un deuil universel auquel nous nous associons, et nous offrons nos vives condoléances aux membres de sa famille dans le malheur qui les frappe.

Les funérailles ont eu lieu jeudi 6 courant à l'église St-Jacques Montréal, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, venus de toutes parts, afin de prouver aux membres de la famille toutes leurs sympathies et condoléances.

Séance du Conseil de Ville de Joliette.

Extrait de la séance du Conseil de Ville de Joliette, tenue le 5 Décembre courant, sous la présidence de M. Ed. Guibault, maire.

Sur motion du conseiller M. J. H. Renaud secondé par le conseiller M. Landry Chaput, il est résolu ce qui suit à l'unanimité:

Attendu le décès de l'Hon. B. Globenski, Juge du District de Joliette;

Attendu que le Gouvernement Fédéral va maintenant être appelé à nommer un successeur à l'Hon. Juge Globenski;

Attendu que le public a souffert par les années passées du fait qu'il n'y avait pas à Joliette de Juge résidant;

Le Conseil croit de son devoir de soumettre respectueusement aux Autorités Fédérales qu'elles devraient dans l'intérêt du District de Joliette, nommer un Juge résidant comme successeur de l'Honorable B. Globenski.

Proposé par le conseiller M. O. Chevalier secondé par le conseiller M. G. Lafortune, que copie des présentes soit transmise par le Sec. Trésorier de cette Corporation à l'Hon. Ministre de la Justice, à Ottawa, ainsi qu'à Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron et l'Hon. J. A. Chapleau. — Adopté.

L'exposition de 1892.

C'est à Montréal que se fera l'exposition internationale en 1892. La chose a été décidée à Chicago, le 22 novembre dernier, par le comité international des expositions. Nous nous réjouissons de cet événement et nous espérons qu'il sera fructueux et qu'il servira les intérêts canadiens. Cette exposition amènera inévitablement au pays une multitude considérable de capitalistes, de spécialistes qui pourront juger par eux-mêmes de nos ressources, de nos richesses. Nous avons tous intérêt à nous faire connaître au monde du commerce et de l'industrie.

Nous souhaitons que l'exposition projetée ait du succès et qu'elle donne un essor nouveau aux affaires du pays.

La santé de Léon XIII

Dans une correspondance de Rome que nous trouvons dans le dernier courrier du Figaro, nous recueillons les détails suivants sur la santé de l'illustre vieillard du Vatican. Nous croyons que ces renseignements intimes intéresseront vivement nos lecteurs:

A mettre aussi en quarantaine certains nouvelles pessimistes au sujet de la santé du Pape. Léon XIII se porte à merveille, ainsi que j'ai pu m'en convaincre de visu, avant-hier. Je l'ai aperçu d'une fenêtre du palais apostolique, se promenant dans les jardins du Vatican. Léon XIII venait de descendre de voiture et marchait d'un pas assuré, sans même s'appuyer sur sa canne à pomme d'or, présent de son fidèle valet de chambre.

Lorsqu'il est dans l'intimité et qu'on lui fait compliment sur son état, le Pape déclare qu'il doit sa santé à son genre de vie. Depuis vingt ans, il mange toujours aux mêmes heures et toujours la même chose. Ce qui lui réussit particulièrement bien, c'est le consommé. Il prend plusieurs bouillons par jour: une première fois à dix heures, après avoir pris son café au lait à sept heures et demie; à une heure, avec des pâtes, pour son déjeuner — qui se compose d'un plat de viande avec contorni et d'un fruit; à six heures et à dix heures et demie, Léon XIII ne boit que du vin de Bordeaux.

Ce qui prouve que Léon XIII jouit d'une santé parfaite — en dépit des alarmistes — c'est que, tous les soirs, quand il dit son rosaire, il reste tout le temps agenouillé, c'est-à-dire pendant près d'une heure! Il faut être solide et se bien porter pour rester si longtemps dans cette position fatigante, quand on est presque octogénaire. Je sais plus d'un jeune qui ne pourrait pas en faire autant.

Le pape et la Russie

A la suite de plusieurs conférences entre le cardinal Rampolla et l'envoyé de la Russie, le Pape a proposé d'établir avec cette puissance, des relations diplomatiques analogues à celles qui existent entre l'Allemagne et le Vatican.

Un ministre russe sera envoyé au Vatican, mais il ne sera pas envoyé de nonce à Saint Petersburg.

Nouveaux Sénateurs

M. John Price marchand de bois de Québec, est nommé sénateur en remplacement de feu l'hon. J. G. Ross.

M. Rodier étant nommé à la place de M. Rolland et M. Drummond à la place de M. Fortin, il ne reste plus que le siège de M. Ferrier à remplir.

L'élection du comté de L'Assomption annulée

Les juges Taschereau, Johnson et Loranger ont rendu jugement sur la requête demandant l'annulation de l'élection du Dr L. Forest, député du comté de l'Assomption. C'est le juge Taschereau qui a prononcé le jugement. Le tribunal a annulé l'élection sur le cas du Dr Desmarais, agent du défendeur, qui avait dit à un nommé Bourque d'avertir Joseph et Toussaint Turcotte que, s'ils ne s'abstenaient pas de voter, on intenterait une poursuite contre la femme de Turcotte, père, qui pratiquait la médecine illégalement. Le nommé Turcotte a déclaré avoir été influencé par cette menace et n'avoir pas voté.

Vertus domestiques.

L'ornement de la maison, c'est la propreté; L'honneur de la maison, c'est l'hospitalité; La prospérité de la maison, c'est la piété; Le bonheur de la maison, c'est la gaieté.

Bénédictions célestes.

Où il y a Foi, il y a amour. Où il y a amour, il y a paix. Où il y a paix, il y a prospérité. Où il y a prospérité, il y a Dieu. Où il y a Dieu, point de tourment.

Election de L'Assomption.

La nomination des candidats pour ce Comté, à la législature locale est fixée au 13 de Décembre et la votation au 20. On mentionne comme futur candidat conservateur l'Échevin Jeannotte, de Montréal, qui doit faire la lutte contre M. le Dr Forest, libéral, dont l'élection vient d'être annulée.

Une femme déguisée en homme

Une jolie Canadienne-française venant des environs de Québec a été arrêtée à Montréal pour s'être revêtue d'un costume masculin. Elle a dit se nommer Mme McKen et avait abandonné son mari parce que ce dernier menaçait de la tuer. Elle vint à Montréal, se coupa les cheveux afin de se donner un aspect masculin et gagner mieux sa vie. Elle trouva une situation d'assistant-jardinier dans une maison de cette ville. Pendant sept mois, elle réussit à conserver son incognito. Il y a quelque temps son propriétaire ayant commencé à concevoir des doutes, la fit arrêter, mais comme il n'y a rien dans la loi à ce sujet, elle fut remise en liberté.

SUICIDE

Un triste cas de suicide a eu lieu à Montréal le 29 Novembre. Un vieux soldat en retraite de l'armée impériale, nommé John Leslie, âgé de 76 ans et demeurant au No 1 rue Ambroise, dans le quartier St Gabriel, s'est pendu à un soliveau d'une remise. Le constable Reed, averti, coupa la corde, mais il était trop tard, le vieillard avait cessé de vivre. Une enquête du coroner a eu lieu le lendemain après-midi. Il laisse une femme et quatre enfants. On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir.

Un héritier

Un conducteur de train sur la ligne du chemin de fer Pacifique, nommé Van Alstine, vient d'hériter d'un proche parent d'Ecosse. Cet heureux mortel, qui va être affligé d'une succession d'un million de dollars, reste à Rochesterville et fait le service sur le Pacifique entre Ottawa et North Bay. Il n'y a pas longtemps, il reçut un avis d'Ecosse l'informant qu'un parent venait de trépasser, ab intestat, laissant une succession considérable, et que lui Van Alstine se trouvant le plus proche parent du défunt, il en devenait de droit l'héritier. Van Alstine part dans quelques jours avec un avocat distingué de Kingston pour traverser en Ecosse et y recueillir la bienheureuse succession.

Tué par un Juge

Un drame sanglant a eu lieu dans la maison du juge E. R. Withers, à Sharpsburg, Kentuckiet. Le juge Withers avait pour servante une négresse séparée de son mari un dangereux repris de justice nommé Daniel Lewis. La négresse s'est introduit de vive force pendant la soirée chez le juge menaçant de tuer tout le monde. Le juge Withers a voulu l'expulser et au cours de la querelle qui s'en est suivie, il a tué Lewis d'un coup de revolver.

Pronostics du mois de décembre.

Du 4 au 10, fortes marées qui précéderont quelques tempêtes. — Du 10 au 18, pluie et vent très fort une partie de cette durée. — Du 18 au 26, temps changeant avec quelques tempêtes. — Du au 31, quelques tempête et plusieurs jours de grand froid.

Les visions du crime.

On écrit d'Evreux, France, que Ancher et Guerrier, condamnés à mort pour avoir assassiné un malheureux curé de campagne, attendent anxieusement, dans leur prison, les décisions de la Cour Suprême. Aucher surtout est atterré. Dans ses rêves, la guillotine, qu'il n'a jamais vue, lui apparaît fréquemment. Chose rare, en effet, aucun des deux condamnés n'a vu un instrument de supplice.

Chacun d'eux occupe, au second étage de la prison, une petite cellule longue de trois mètres et large d'un mètre cinquante centimètres où on ne trouve que le plancher qui leur sert de lit. Un seul gardien veille les deux détenus. Il se promène jour et nuit dans le sombre corridor qui conduit au dortoir des détenus et ne doit pas perdre une seule minute de vue les deux condamnés. Aucher et Guerrier n'ont par le loisir de jouer aux cartes avec leur gardien, puisqu'ils sont seuls. Ils ont la nourriture ordinaire de la prison, qu'ils trouvent suffisante.

Le crime d'un nègre.

Un barbier nègre de New-Westminster du nom de Cooper, a été mis en état d'arrestation pour avoir brutalement assailli deux Anglais. Ces derniers possèdent un morceau de terre joignant la propriété de Cooper.

Dimanche, celui-ci se rendit auprès des anglais, leur demanda leurs noms, et sans provocation aucune, asséna un violent coup de la crosse du fusil dont il était armé, sur la tête de l'un d'eux, saisit le second par le corps et le jeta par terre en lui infligeant des blessures sérieuses. Comme la victime faisait des efforts pour se défendre, Cooper tira un revolver de sa poche et se préparait à faire feu, quand sa femme entra dans la maison et par ses prières réussit à détourner son mari de son sinistre projet.

Le procès de Cooper commencera demain; les victimes de sa cruauté sont en danger de mort.

L'indignation est des plus vives contre l'accusé. On ne connaît pas du reste les motifs de la colère de Cooper contre ces Anglais.

DE CI DE ÇA.

Le Souverain Pontife a résolu de donner à la France un nouveau témoignage d'intérêt par l'élevation à la pourpre romaine de trois nouveaux archevêques français au Consistoire de décembre, en même temps que les nouveaux cardinaux italiens. On cite les noms de Nos Seigneurs les Archevêques de Paris, de Lyon et de Rouen.

L'honorable M. Aldéric Ouimet a envoyé au ministre de la milice sa démission comme lieutenant-colonel du 65me bataillon de Montréal. Le juge Dugas lui succédera.

Léopold Rothschild offre une pension de \$10 par semaine pour la vie à celui qui donnera des renseignements pour l'arrestation et la condamnation de l'assassin mystérieux de Whitechapel, à Londres.

Il est faux, comme certains journaux l'ont annoncé, que le gouvernement fédéral se propose de faire obstacle à ceux qui ont l'intention d'exposer à l'exposition de Paris l'année prochaine. Le gouvernement fédéral a simplement décidé de ne s'y pas faire représenter officiellement, mais chacun sera libre d'y envoyer ce qu'il voudra.

Le foin en bottes, est cotti de \$22 à \$25 la tonne, au détail à Toronto. Le foin pressé No 1 de Québec se vend dans la même ville de \$15 à \$18.

Un petit garçon de sept ans a sauvé à Londres, sa sœur âgée de quatorze ans qui allait se noyer.

A Baltimore, il y a 10,000 hommes avec 2,000 bateaux, engagés dans l'industrie des huîtres.

Ces industriels retirent annuellement de la baie de Chesapeake 8,000,000 de boisseaux d'huîtres.

Le sénat romain a repoussé, à une petite majorité, le projet de loi accordant aux femmes le droit du suffrage.

Une compagnie vient d'être organisée, avec un capital d'un demi-million de dollars, pour fabriquer le papier avec des oses et autres rebuts de bois des scieries.

Echos de Joliette.

Religieux.—Dimanche dernier, le Révd P. Beaudry, curé de Joliette, annonçait aux fidèles de cette ville, qu'une retraite pour les personnes du sexe prêchée par les Révds Pères Oblats, commencerait le 12 de ce mois.

Il annonçait aussi que suivant la coutume, la retraite préparatoire à la fête de Noël, retraite dédiée aux hommes, commencerait quelques jours avant cette grande solennité.

Bureau de poste.—Les travaux de cette bâtisse avancement rapidement; déjà les ouvriers sont à terminer le dôme.

Lumière Electrique.—La roue hydraulique pour le fonctionnement de la Lumière Electrique en cette ville, est arrivée la semaine dernière. Nul doute enfin que le courant de la semaine prochaine nous serons éclairés, à notre grande satisfaction par ce beau et magnifique système.

Lavallrie.—Les Demoiselles de cette jolie paroisse sont de ce moment à organiser une magnifique soirée qui sera donnée dans le courant de cet hiver au profit d'une œuvre charitable.

Il y a tout lieu d'espérer que dans cette soirée, nombre de personnes les encourageront de leur présence.

En fonctions.—M. Alexandre Bonin, le nouveau chef du département du feu, est entré en fonctions, samedi dernier.

Réjouissance.—Quoique les chemins ne soient pas encore en parfait état, le peu de neige qui est tombé a rendu les chemins passables, au grand contentement de Messieurs les marchands qui, depuis cette amélioration, reçoivent beaucoup plus d'acheteurs que dans le courant des dernières semaines.

Lumière électrique.—Depuis lundi dernier, il se pose au Collège de Joliette, les appareils nécessaires au fonctionnement de la lumière électrique dans cette maison d'éducation.

Quatre cents lampes y seront posées. Bravo pour le Collège de Joliette!

Perdu.—Samedi dernier, un billet de \$10, appartenant à M. F. Desmarais, a été perdu dans l'après-midi de ce même jour. Celui qui le remettra au propriétaire sera généreusement récompensé.

Pour les Fêtes.—M. Ed Migué, marchand de Joliette, vient de recevoir, plusieurs centaines de barils de belles pommes de toutes les sortes: Spys, Baldwins, Russets, Grinnings et des fameuses du Canada. Le tout de premier choix. Toutes ces pommes sont garanties et pourront facilement se conserver. Le tout à prix réduits. — UNE SPÉCIALITÉ: M. Ed. Migué vient de prendre une agence en coutellerie Silver Plated consistant en cuillères assorties, couteaux, fourchettes, etc., en Albaloid garantie et d'un fini supérieur. Dans l'usage de cette marchandise, il n'y aura plus de perte de temps, pour conserver le lustre de ces articles, ainsi par ces objets, plus besoin de brique, ni de frottage, il suffit de les entretenir proprement pour les conserver en bon ordre.

Cette marchandise est en usage dans tous les grands hôtels et tous en sont très satisfaits. M. Ed. Migué vend cette coutellerie si bon marché, que tous peuvent s'en procurer avec avantage.

Tous les ordres reçus par la voie du téléphone recevront une prompt attention.

Transaction.—M. Joseph Richard qui récemment avait ouvert en cette ville un magasin de chaussures, a vendu ces jours derniers son assortiment de chaussures à M. Auguste Goulet. M. Richard, a l'intention de s'occuper de la vente du tabac canadien et d'en faire un commerce en gros et en détail.

In memoriam.—Le service anniversaire de feu Dame Séraphin LeBlanc, née Aurélie Cormier, aura lieu à L'Épiphanie, le 17 du présent mois. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Canaux.—Vingt cinq hommes sont actuellement occupés au creusement du Canal que fait faire le Gouvernement Fédéral.

Nouveau Juge.— Il est question en ce moment de la nomination de M. J. N. A. McConville avocat, au poste de Juge, en remplacement de feu l'Hon. B. Globensky.

M. McConville possède certainement toutes les capacités et qualités requises pour remplir cette honorable charge.

Nul doute que cette nomination serait bien vue de tout le monde.

Nos Correspondants.—Dans l'intérêt de tous, nous annonçons à nos correspondants que dorénavant il ne sera publié dans notre journal l'Étoile du Nord, aucune correspondance qui nous parviendra, si elle n'est signée par la personne qui les envoie.

Comme par le passé, nous recevrons, avec reconnaissance toutes les nouvelles des localités avoisinantes, et plus il y en aura, plus nous serons satisfaits.

Bonne nouvelle.—Le pain que l'on paie actuellement 20 centins, ne se vendra à partir de Lundi prochain que 18 centins. La baisse de la fleur est la cause de cette diminution.

Résultat des chemins.—Les chemins étant un peu meilleurs, les cultivateurs des paroisses environnantes en profitent pour charroyer du bois, ce qui aura pour effet de le faire diminuer dans les clos de cet te ville.

Aujourd'hui l'on peut acheter de l'érable et le merisier pour \$4,00 à \$4,25 la corde, l'épinette pour \$3,50.

Commerce.—M. Pierre Chevalier, fils, est entré comme commis-marchand, chez M. Camille LaBrèche, lundi dernier.

Noël et le Jour de l'An.—L'assortiment de jouets, bijouteries, etc., etc., à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an est installé au magasin de M. Albert Gervais ou tout le monde est respectueusement invité à venir le visiter.

M. Albert Gervais, vendra ces objets aux prix les plus bas.

Venez et vous serez satisfaits.

Héritage.—M. Laquerre barbier en cette ville, a reçu ces jours derniers une lettre venant des vieux pays, lui demandant des informations sur la généalogie de sa famille.

Si ces informations sont satisfaisantes, ce que nous lui souhaitons de tout cœur, il s'agirait, pour ce Monsieur d'un héritage qui dit-on est évalué à 1 million et demi.

ECHOS DU JOUR

Le Parlement fédéral est convoqué pour le 31 Janvier.

Depuis les élections générales fédérales, en Février 1887, il y a eu 38 élections partielles, dont 29 ont été favorables aux conservateurs, et 9 aux libéraux.

Un nommé Joseph Aubin a été arrêté à Aylmer, Québec, pour assaut meurtrier sur un nommé McLean. Ce dernier avec plusieurs autres jeunes gens avaient l'habitude de tracasser Aubin, et ils se livraient à leur amusement ordinaire lorsque Aubin perdant patience tira un couteau de sa poche et le plongea dans la poitrine de McLean. Ce dernier est dans un état critique.

Le grand homme d'Etat anglais, M. Gladstone, vient d'écrire dans une revue, une intéressante étude sur l'avenir de la race anglaise.

Elle est appelée, d'après lui, à un rôle brillant.

Si, dit-il, la marche progressive de l'élément anglais continue dans les mêmes proportions qu'à l'heure présente, il y aura en l'année 1900, cent vingt millions d'hommes qui parleront la langue anglaise et en 2000, ce chiffre sera porté à 840 millions.

AVIS

AVIS est par le présent donné que la réunion annuelle des membres de la société d'agriculture du comté de Joliette aura lieu à Joliette le 18 décembre 1888 au bureau d'Enregistrement. Pour l'élection des directeurs.

Par ordre

EDOUARD GUILBAULT.

P. S. A. C. J.

Vins Français!

J. S. AYBRAM, FABRICANT, Rue ST-LOUIS, A JOLIETTE.

VINS CLARET, VINS DE CHAMPAGNE, VINS DE LIQUEURS.

Tous ces vins sont garantis purs raisin et sans alcool.

M. J. S. AYBRAM se chargera de la mise en bouteille à toute personne qui lui en fera la demande et sans augmentation de prix.

Les prix à la satisfaction de tous. 31 Oct 1888, No 13—1 an

E. MICUE,

Marchand en Gros de

VINS FRANÇAIS.—Sicile (vins de messe) Sauterne, Medoc Floirac etc. etc. des meilleures marques.

VINS D'ESPAGNE.—Oparto, Taragona, Cherry, Malvoisie etc., etc.

VINS CANADIENS.—Si bien apprécié du public.

EAU DE VIE.—(Brandy) Hennessy Martel, Robin etc., en caisses et Barils.

GIN, DE KUYPER.—En caisses et Barils.

WHISKY ET RYE.—En entropot (Bounded ware House) peut être vendue en transfert ou droit payer.

BIÈRE ET PORTER.—Des MM. Molson & Frère, en caisses, Barils, demi Barils, et quart de Barils.

M. E. MIGUE.

Licencier en gros,

Invite spécialement Messieurs les Hoteliers à lui donner leurs ordres, ils trouveront les mêmes avantages à prix qu'à Montréal et Québec. Joindre par le passé il tiendra toujours un bon assortiment

D'ÉPICERIES, FRUITS, PÂTES ALIMENTAIRES, CONSERVES DE TOUTES SORTES.

En face de son magasin, son hangar est toujours rempli des meilleures marques de

Farines Fortes, Provisions, Lard, Sel, Grains, Etc., Etc., Etc. COIN DES RUES

De Lanaudiere & St-Pierre, JOLIETTE, P. Q.

Teinture pour les cheveux, d'Ayer

La lotion pour les cheveux, connue sous le nom de "Ayer's Hair vigor", remède qui doit rendre aux cheveux blanchis leur couleur et leur vigueur primitive, se compose, d'après une analyse récente, de

- 3 parties acétate de plomb, 2 " fleur de soufre, 14 " glycérine, 80 " d'eau.

L'usage de cette teinture est rendue dangereuse par la présence du plomb.

Avis de Faillite.

Dans l'affaire de SAMUEL CHAGNON, ST-PAUL L'HERMITE, P. Q.

Les sougnés vendront par bloc, en bloc au No. 95 rue St-Jacques à Montréal lundi le 10 Décembre 1888 à midi, l'actif de la succession comme suit.

Tout le commerce de marchandises sèches, chaussures, ferronneries, épiceries, etc. \$1336.75. Fixtures et Roulant 259.00.

1595.75. Dettes de livres d'après liste 536.13.

2131.88.

L'inventaire est à nos bureaux. Le magasin sera ouvert le 7 courant, pour autres informations s'adresser à

KENT & TURCOTTE Comptables 7 Place D'Armes, Montréal.

A. MARCOTTE & Cie. Encantours.

PILULES ANTIBILIEUSES



Du Dr NEY

Remède par excellence, contre les Affections Biliéuses: Torpeur du Foie, Excès de Bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de Tête, Etc.

Ces Pilules, préparées selon la formule d'un praticien distingué ne contiennent ni mercure ni autres substances minérales qui puissent altérer la santé des personnes qui en font usage. Elles sont purement végétales et composées d'extraits de plantes précieuses, éminemment propres à purifier le sang et à le débarrasser de toutes ses impuretés.

Les Pilules du Dr Ney n'exposent pas, comme beaucoup d'autres pilules composées de mercure, à la perte des dents, des cheveux et même des ongles, conséquence désastreuse de l'usage des mercuriaux. On peut les prendre en toutes saisons et leur administration est des plus faciles.

La valeur incontestable de ces Pilules a porté nombre de médecins à les employer pour leurs patients; et les demandes de plus en plus nombreuses qu'on nous adresse pour cet article démontrent que leur usage donne la plus entière satisfaction.

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de publier ici tous les témoignages flatteurs qui nous arrivent de la part de ceux qui ont pu apprécier le mérite des Pilules du Dr Ney.

Nous insérons toutefois celui d'un médecin distingué qui depuis longtemps emploie ces Pilules à l'exclusion d'autres purgatifs dont il faisait autrefois usage, et ce non-seulement pour ses patients, mais aussi pour son usage personnel.

Lavaltrie, 1er mai 1887.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliéuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où des pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et respectueuse reconnaissance.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et respectueuse reconnaissance.
Votre tout dévoué
Dr D. MARSOLAIS.

Les Pilules Antibiliéuses sont en vente chez tous les pharmaciens et marchands en général.

SEUL PROPRIETAIRE:
Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE
Joliette, P. Q.

Prix: seulement 25 Centins la Boîte.

Délivrés de la tombe.

INCIDENTS QUI PROUVENT QUE BON NOMBRE DE PERSONNES SONT DESCENDUES VIVANTES AU TOMBEAU

L'un des fossoyeurs qui ont déterrés les morts dans le cimetière de Minneapolis pour les transporter ailleurs, a raconté que dans dix-neuf cercueils les cadavres ont été trouvés tournés sur leurs côtés, et l'un était tourné la face contre terre c'était le cadavre d'une femme portant une longue chevelure noire

tombant sur ses épaules et mêlée autour du cou indiquant que, après l'enfouissement l'étincelle de la vie s'était ranimée; et ayant conscience de sa terrible position, et avec la force du désespoir la malheureuse commença son affreuse lutte contre sa destinée, se tournant et se tortillant vainement dans l'étroite enceinte de sa prison, jusqu'à ce qu'un épuisement vint terminer son tourment.

Quand on déterra les morts de l'ancien cimetière à l'est de l'avenue Myrtle, à Brooklyn, pour les transporter ailleurs afin de permettre la prolongation de la rue Raymond, l'auteur de ces lignes a vu de nombreuses preuves d'enterrements prématurés. Le plus hideux spectacle fut celui d'un corps trouvé dans le vieux charnier public. Il y était depuis quatre ans, et le couvercle du cercueil avait été tellement forcé que les vis étaient à moitié arrachées, un bout et un côté du couvercle étaient soulevés et le pied droit et partie de la jambe du défunt étaient sortis à travers l'ouverture. Après plus ample examen, on trouva le corps tordu, la crâne tourné dessous et les doigts d'une main avaient pénétré sous le couvercle — dans le dernier effort pour recouvrer la liberté. Dans bien des fosses on s'assura que les cercueils contenaient des corps tournés sur eux-mêmes et tordus plus ou moins, preuve évidente d'avoir été enterrés vivants.

C'est un fait bien établi que la mère du poète Scott, dans un moment de catalepsie et après avoir été déclarée morte par les médecins, fut déposée dans le tombeau de la famille dans la grande voûte sous l'église paroissiale. Le soir l'avidité bedeau pénétra silencieusement dans la voûte, ouvrit le cercueil et se mit en train de dépouiller l'élegante et riche femme de ses bijoux qui étaient sur sa personne selon la coutume de l'époque. Trouvant quelques bagues trop justes pour les ôter facilement, l'insatiable voleur prit son couteau de poche et enleva la chair des doigts. Le choc soudain et l'écoulement du sang causèrent une réaction des forces vitales, et la dame ouvrit les yeux, jeta un cri d'étonnement et tenta de se lever. Les cheveux du coupable horrifié se leverent droit sur sa tête, et, poussant un hurlement d'insensé, il se précipita au dehors, donnant ainsi l'alarme qui amena du secours et délivra la morte. Elle vécut longtemps après cette aventure, qui arriva cinq ans avant la naissance de sir Walter Scott.

La mère du général Israel Putnam avait été déposée dans son cercueil et le service funèbre était commencé lorsqu'elle revint à la vie, et six ans plus tard donna la vie à son fils Israel.

Il y a bien des années trois étudiants en médecine, qui avaient donné une plus forte somme d'argent que d'habitude à un voleur de corps pour obtenir un sujet extraordinaire ment désirable, entrèrent un soir dans la salle de dissection du collège pour examiner leur achat, qui venait d'arriver. Soulevant le drap ils trouvèrent que le cadavre était celui d'une jeune fille.

La fille avait été malade, et on la supposait morte de quelque maladie de cœur, et elle était restée dans la voûte de la famille pendant vingt heures. Le jeune étudiant souleva gentiment le bras magnifiquement formé. Il était froid, mais non d'un froid glacial. Les muscles n'étaient pas durs et rigides comme l'immobilité de la mort. Il leva les paupières et aperçut rien de vitreux et spectral. Il s'emut, et appliqua son oreille sur la région du cœur. L'étonnement le saisit, et il appuya le stéthoscope (appareil pour reconnaître les sons qui se produisent dans la poitrine). Puis il reprit son étonnement grandissant et appela de l'aide. On découvrit des indices de vie latente dans le corps. On fit des efforts vigoureux pour ressusciter la jeune fille, et avec succès. On l'enveloppa dans des draps et on la transporta à la résidence de l'un des professeurs tandis qu'elle était encore sans connaissance. Sa famille fut informée, et bientôt la jeune fille recouvra sa parfaite santé, et plus tard épousa l'étudiant, qui devint dans la suite président du Collège de médecine de Philadelphie. Elle

est veuve aujourd'hui, et réside chez le plus jeune de ses quatre robustes fils.

Chicago Herald.

Poudre Déplicative



DE VINK POUR LES CHEVAUX.

Cette Poudre est une préparation bien supérieure aux Poudres de condition communes qui inondent actuellement le marché, dont bon nombre ne contiennent, en grande partie, que de la graine de lin moulu ou autres substances de peu de valeur.

La POUDRE DÉPlicative DE VINK, préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain, est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bétiaux. Sous son influence, l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer.

Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux épidémique et la Gourme. C'est la Poudre de condition par excellence.

Nous pourrions citer nombre de témoignages pour établir la valeur de cette Poudre. Faute d'espace, nous ne publions que ceux qui suivent. Le premier vient d'une personne bien connue dans le monde des affaires; le second a pour auteur un homme qui a acquis beaucoup d'expérience dans le traitement des maladies des chevaux.

JOLIETTE, 8 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

MONSIEUR,

J'ai employé la POUDRE DÉPlicative DE VINK contre une forte attaque de gourme dont souffrait mon cheval. Il me fait plaisir de déclarer que cette préparation m'a parfaitement réussi.

Veuillez agréer, Monsieur, les sentiments distingués avec lesquels je me soustris.

Votre bien dévoué et obéissant serviteur,

AIMERIOPEL,

Gérant de la Cie manufacturière de tabac canadien de Joliette.

JOLIETTE, 2 juin 1887.

A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.

En réponse à votre demande au sujet de la valeur de la Poudre Déplicative de Vink, je dois vous dire que cette préparation m'a donné la plus entière satisfaction dans tous les cas où je l'ai employée pour guérir diverses maladies des chevaux.

Voilà à peu près vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et d'après mon expérience la Poudre Déplicative de Vink est une excellente préparation qui l'emporte de beaucoup sur les Poudres de condition ordinaires.

O. DEROUIN.

Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de condition ordinaires.

La Poudre Déplicative de Vink est en vente chez tous les pharmaciens et marchands, et chez

Louis Robitaille,
PHARMACIEN-CHIMISTE,
JOLIETTE, P. Q.

Prix: seulement 25 Centins le paquet.

G. A. CHAMPAGNE,
AVOUCAT,
Admis au barreau, Nov. 1858
BUREAU ET RESIDENCE:
RUE MANSEAU,
JOLIETTE.

J. & W. REID, N. I. Charland,

FABRICANTS DE PAPIER A LA

Papeterie de Lorette

98, 100, rue St-Paul, Québec

FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les sapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge.

On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc.

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc.

Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Au public voyageur!!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes:

Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir: La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie. La United States, sur la vie et La Travelers sur les accidents.

Bureau: Rue Manseau,
Ancienne résidence de F. B. Godin, Ecr. JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

M. AUGUSTE GOULET, SELLIER

et marchand de Chaussures de toutes sortes Place Bourget, en face de la Pesée à Joliette, annonce au public, que ce printemps il a fait de grandes réparations à sa maison de commerce et continuera comme par le passé à tenir un immense assortiment de Chaussures. Il en tient de toutes les sortes, de toutes les qualités et de toutes les formes.

Prix suivant la valeur.
M. A. Goulet, continuera sa boutique de seller et tiendra en vente toutes sortes de charnais, simples et doubles, aussi réparations en tous genres exécutées promptement, le tout, à très bas prix.

De plus tenant une écurie de louage, en quantité de tel spéculateur, il promet, voitures de toutes sortes, bons chevaux, loués à des prix défiant toute compétition.

M. Goulet aura toujours en magasin un assortiment considérable de bois de chauffage qu'il vendra à bon marché.

9 Mai 1888 1 an.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Ménisier,
Rue Notre-Dame,
JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc.,

et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un goût supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

N. I. Charland, TAILLEUR, DE JOLIETTE,

Vient de faire l'acquisition d'un nouvel instrument pour fabriquer toutes sortes de boutons pour habits d'hommes pour convenir aux habillement que l'on porte, et cela de toutes grandeurs. De plus, M. Charland annonce aux Dames qu'il en fabriquera spécialement pour les vêtements de femmes et enfants.

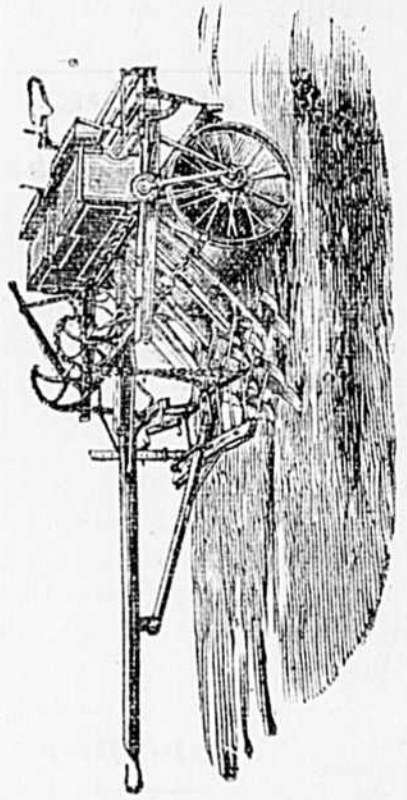
Donc plus d'inquiétude pour se procurer des boutons pour convenir à vos habits.

Allez tout droit voir

N. I. CHARLAND,
RUE ST-PAUL, JOLIETTE.

No 14 8 Nov. 3m

Roleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs, Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des roleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plato forme entourée pour les peches, et grattoir à levier pour débouurer le roleau. Le roleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retourage. Quand on le désire on adapte à ce roleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable.

On manufacture aussi des machines pour soier le bois de chauffage avec soie ronde, et fonctionnant avec horse power.

On continue aussi à manufacturer nos machines à moudre, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction.

Vos serveurs,
S. VESSOT & CIE.

Manufacturiers.

Joliette, P. Q.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE

BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en magasin, un assortiment complet de

BISCUITS DE TOUTES SORTES qu'il vend aux marchands à des prix défiant toute compétition.

M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands l'imporie qu'elle quantité de tabac manufacturé de la

MANUFACTURE DE JOLIETTE, ainsi que du tabac en feuille.

Ainsi MM. les Marchands de la campagne pourront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN,
JOLIETTE, P. Q.

20, 21, 12m